

465, boulevard Hébert-Nord
Edmundston, N.-B. E3V 0E9

506-501-3014

www.jodin.ca

Les Résidences Jodin Inc.

**GUIDE POUR LE RÉSIDENT
ET SA FAMILLE
OU SON REPRÉSENTANT**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
MOT DE BIENVENUE.....	6
PRINCIPES DIRECTEURS.....	7
Mission	7
Vision	7
Valeurs	7
Respect	7
Intégrité	7
Humanisme	7
Excellence	8
GESTION DE LA QUALITÉ DES SOINS.....	8
PROCÉDURES D'ADMISSION	8
Représentant du résident	8
Admission	8
HÉBERGEMENT.....	9
Chambres	9
Cuisine et salles à manger	9
Salons et salle multifonctionnelle	9
Parcs	10
Fumoir	10
SERVICES OFFERTS.....	10
Soins infirmiers	10
Soins médicaux	11
Pharmacie/médicaments	11
Soins des pieds	12
Audiologie	12
Denturologie / Dentiste	12
Coiffure	13
Programme extra-mural	13

Réadaptation	14
Repas et collations	14
Services sociaux et de récréologie	15
Soins spirituels et accompagnement	16
Bénévolat	16
Buanderie	16
Entretien ménager et Maintenance	17
Divertissements/Communication	17
FOURNITURES DE SOINS / PRODUITS D'HYGIÈNE	18
Boutique	18
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	19
Cloche d'appel	19
Système d'alarme	19
Exercice en cas d'incendie	19
Objets de valeur et biens personnels	19
Appareils électriques	20
Articles dangereux	20
Décoration murale	20
Chaussures	20
Contentions physiques	20
Boissons alcoolisées et cannabis	20
Aliment provenant de l'extérieur	21
Vaccins	21
Violence et abus	21
SORTIES	21
Sortie extérieure	21
Congé temporaire	21
Rendez-vous ou sortie sociale	21
Transfert ou rendez-vous à l'hôpital	22
Départ	22

FACTURATION.....	22
AUTRES INFORMATIONS.....	22
Heures de visite	22
Vêtements	22
Élections.....	22
Courrier	22
Stationnement	23
Testament	23
Dons.....	23
COMMUNICATION.....	23
Communication interne avec l’infirmière et la direction	23
Formulaire de commentaire	24
Conseil des résidents et familles	24
DROITS, LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES RÉSIDENTS	24
CONCLUSION.....	24
ANNEXE A – FOURNITURES DE SOINS COMPRISES DANS LE TAUX JOURNALIER.....	25

MOT DE BIENVENUE

Bienvenue chez *Les Résidences Jodin Inc.*,

Ce document a pour but de vous renseigner, vous et votre famille, sur les services offerts au foyer de soins.

Nous sommes conscients que lors de votre admission, vous vivez des changements importants qui demandent de nombreux ajustements et adaptations. Étant donné la quantité d'informations à communiquer, nous avons pensé vous offrir ce document à votre arrivée dans votre nouvelle demeure. Il pourra vous servir de point de référence tout au long de votre séjour parmi nous.

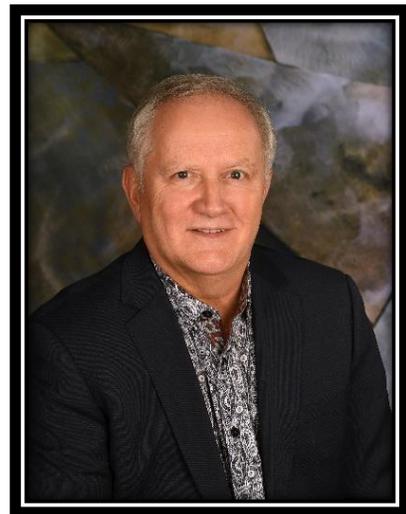
Nous souhaitons que toute la famille soit mise au courant de son contenu pour faciliter les relations entre vous, la Direction, le personnel et votre famille.

Les Résidences Jodin Inc. s'engage à vous offrir des soins et des services de qualité, sécuritaires, avec humanisme, respect et compassion dans le but de répondre à vos besoins. Votre famille et vos proches sont les bienvenus et leur présence aux différentes activités est encouragée.

Votre satisfaction, ainsi que celle de votre famille et/ou vos proches, est importante pour nous. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet des soins ou des services ou sur vos droits et responsabilités, il est très important d'en faire part à l'infirmière dès que possible afin que nous puissions vous donner l'information, dans les meilleurs délais.



Amélie Deschênes
Directrice générale



Guy Voyer
Président du Conseil d'administration

PRINCIPES DIRECTEURS

Mission

Les Résidences Jodin Inc. a pour mission d'offrir des soins et des services de qualité centrés sur les résidents et leurs proches, par l'entremise d'équipes compétentes et engagées, en collaboration avec leurs partenaires et la communauté.

Vision

Être un chef de file dans la prestation de soins et de services de longue durée à la communauté.

Valeurs

Nos valeurs organisationnelles orientent nos actions ainsi que notre manière d'être et d'agir au quotidien :

Respect

Le respect est le sentiment de considération qui mène à traiter avec égard les résidents et leurs proches ainsi que les collègues. Le respect est au cœur de la philosophie de *Les Résidences Jodin Inc.* et constitue une culture vivante qui se traduit par des gestes concrets.

- Toute personne respecte les orientations, les cadres de référence, les politiques et procédures ainsi que les directives de l'organisation et est imputable de ses actions et de ses décisions.

Intégrité

L'intégrité signifie être honnête, transparent, authentique, juste et équitable dans le cadre de ses relations, ses actions et ses décisions.

- Par le biais de la transparence, l'organisation valorise la communication d'une information de qualité, complète, accessible et compréhensible.
- Par souci d'équité, l'adaptation et la distribution juste des ressources disponibles se font avec souplesse et cohérence en fonction des besoins individuels et collectifs.

Humanisme

L'humanisme désigne tout mouvement de pensée qui place la personne au centre des interventions en ayant pour objectif son respect, son épanouissement et son bien-être. L'humanisme considère la personne dans sa globalité, tant sur le plan physique, psychologique, social et spirituel.

- Nous reconnaissons que toute personne est unique dans sa diversité et mérite d'être traitée avec dignité, bienveillance et compassion.

- Nous encourageons chaque personne à participer activement aux décisions qui la concernent.
- Nous faisons des efforts continus pour établir des communications ouvertes et franches afin de donner un sens à nos actions.

Excellence

L'excellence englobe l'amélioration continue de la qualité des services, le leadership, l'imputabilité, l'engagement, l'atteinte des résultats, le travail d'équipe et la collaboration.

- Toute personne fait preuve de rigueur et de professionnalisme afin d'assurer des soins et services sécuritaires et de qualité.

GESTION DE LA QUALITÉ DES SOINS

Notre résidence est soumise à une inspection annuelle du ministère du Développement social afin de pouvoir continuer à opérer. De plus, la Direction des soins infirmiers a mis sur pied un programme d'évaluation de la qualité des soins dans toutes les maisonnées.

PROCÉDURES D'ADMISSION

Représentant du résident

- Vous devez choisir deux (2) représentants parmi vos proches. Ces personnes peuvent avoir ou non des liens de parenté avec vous. Il est souhaitable qu'au moins un des représentants demeure dans la région.
- La résidence communiquera toutes informations nécessaires à votre représentant, habituellement la première personne nommée. Celle-ci s'engage par la suite à transmettre l'information reçue aux autres membres de la famille, si elle le juge nécessaire.
- Veuillez communiquer à l'infirmière tout changement relié aux informations (adresse, numéros de téléphone, etc.) de vos représentants ou si ceux-ci quittent la région pour une certaine période.

Admission

- L'infirmier(ère) remplira avec vous et votre représentant un questionnaire d'admission dans le but de nous aider à mieux vous connaître et répondre à vos besoins.
- Vous et/ou votre représentant devrez rencontrer le commis à l'admission pour discuter de l'évaluation financière et des coûts reliés à la résidence ainsi que les

méthodes de paiement. On vous demandera de remplir et de signer les formulaires appropriés afin de respecter et de suivre les règlements de paiement entendus.

- Un formulaire sera rempli et placé à votre dossier concernant les articles personnels (rasoir, radio, etc.) apportés à la résidence lors de votre admission.
- Pour des raisons sécuritaires, tout équipement ou ameublement doit être autorisé par l'infirmière **avant** d'être apporté dans votre chambre.

HÉBERGEMENT

Chambres

- La résidence compte 180 lits, soit 144 chambres privées et 36 chambres semi-privées.
- Vous pouvez aménager votre chambre selon vos préférences dans la mesure où la sécurité est respectée et que cela ne nuit pas au travail des employés qui prennent soin de vous.
- La Directrice des soins infirmiers se réserve le droit d'effectuer des transferts de chambres si nécessaire.
- Si vous désirez une chambre spécifique, vous pouvez en faire la demande auprès de la Directrice adjointe des soins infirmiers et votre nom sera placé sur une liste d'attente.

Cuisine et salles à manger

- Tous les repas sont préparés à la cuisine centrale et sont ensuite acheminés dans les différentes maisonnées.
- Les membres de votre famille peuvent vous accompagner lors des repas, mais doivent respecter les consignes alimentaires convenues à votre plan de soins.
- Chaque salle à manger est munie d'une cuisinette qui peut être utilisée à votre guise pour des activités spéciales avec les membres de votre famille. Vous devez vous référer à l'infirmière de la maisonnée pour avoir les clés d'accès.

Salons et salle multifonctionnelle

- La salle multifonctionnelle située à l'entrée de la résidence ainsi que les salons dans chacune des maisonnées sont à votre disposition. Si vous désirez en faire la réservation pour des occasions spéciales ou toutes autres rencontres, vous pouvez vous adresser à la réception en personne ou par téléphone au 506-501-3014.

Heures d'ouverture de la réception

8 h à 16 h – lundi au vendredi

9 h à 17 h – samedi et dimanche

Parcs

- Des parcs extérieurs sont à votre disposition. Vous pouvez y accéder en demandant une carte d'accès auprès d'un membre du personnel.
- Une télécommande qui ouvre la porte de l'entrée principale ainsi que la porte du jardin extérieur est disponible sur demande pour tous les résidents pouvant se déplacer seuls avec leur fauteuil motorisé.

Fumoir

- Les fumoirs sont localisés dans les maisonnées Des Champs (B1) et Du Sommet (B2).
- Tous les visiteurs doivent se rendre fumer à l'extérieur en respectant une distance de 9 mètres des portes et fenêtres de la résidence.

SERVICES OFFERTS

Soins infirmiers



- Une équipe de soins, sous la supervision de la Directrice des soins infirmiers et de la Directrice adjointe des soins infirmiers, est formée d'infirmiers(ères) immatriculés(es), d'infirmiers(ères) auxiliaires et de préposés(es) aux résidents.
- L'équipe est à votre service 24 heures par jour et assure des soins individualisés selon vos besoins.
- Un plan de soins personnalisé basé sur vos besoins est tenu à jour afin de guider le personnel soignant dans les soins qui vous sont prodigués.
- Suite à l'admission, vous et votre représentant serez convoqués à une rencontre multidisciplinaire dans le but de discuter de vos besoins en matière de santé. Ce comité est composé d'une infirmière, de la Gestionnaire du secteur des activités, du médecin traitant, de la diététiste, d'un employé du service de réadaptation ainsi que de la Directrice adjointe des soins infirmiers.



Milaine Clavette
Directrice des soins infirmiers



Josée Grondin
Directrice adjointe des soins infirmiers

Soins médicaux



- Les services médicaux sont assurés par une équipe de médecins ayant un contrat de service avec le foyer de soins.
- La visite médicale est faite deux fois par semaine, soit le mardi et le vendredi. De plus, un médecin est en appel 24 heures par jour, 7 jours par semaine au besoin.

Pharmacie/médicaments



- La résidence travaille en étroite collaboration avec les pharmaciens responsables de la préparation des médicaments.
- Lors de votre admission, vous devez remettre à l'infirmière toute médication personnelle afin que celle-ci puisse obtenir les ordonnances nécessaires du médecin.
- Vous ne pouvez garder aucun médicament dans votre chambre, à moins d'avis contraire du médecin. Si l'autorisation est obtenue, vous devez respecter les directives relatives à l'entreposage des médicaments, sinon ce privilège vous sera retiré.
- Votre famille ne doit pas apporter de médicaments incluant les produits naturels et le cannabis sous toutes ses formes. Une prescription médicale est requise.

Soins des pieds



- Les soins de pieds plus complexes sont assurés par une personne spécialisée dans les soins de pieds. Pour avoir accès à ce service, vous devez en faire la demande à l’infirmière et les frais engagés par ce service spécialisé vous seront facturés par le biais de la facturation mensuelle.

Coût : 40 \$

Audiologie



- Dès votre admission, vous pourrez sur demande être dirigé sans frais vers le service d’audiologie. **Si vous désirez ne pas bénéficier de ce service**, s’il vous plaît en aviser votre infirmière dès l’admission. Les audiologistes de l’Hôpital régional d’Edmundston s’engagent à favoriser votre bien-être en vous donnant la possibilité de faire évaluer votre audition au moyen d’un audiogramme, et ce, directement au foyer de soins. Cet examen permettra à l’audiologiste d’évaluer la nécessité d’appareils auditifs ou de faire des recommandations pour tout autre problème en lien avec votre audition.
- C’est grâce à la collaboration des cliniques *Entendre + Hearing* d’Edmundston et le *Centre de Santé Auditive Francisca Morneault* qu’il est maintenant possible pour vous d’obtenir des appareils auditifs sans déplacement à l’extérieur. Les deux cliniques se déplacent une fois par mois afin d’effectuer une première évaluation des nouveaux résidents qui ont été dirigés par l’audiologiste de l’hôpital et d’assurer les suivis pour les résidents qui étaient déjà suivis par ceux-ci avant l’admission.
- Si le service engendre certains frais non couverts, vous ou votre représentant en serez avisé avant d’engager ces frais. Noter que les frais de piles pour les appareils sont à votre charge.

Denturologie / Dentiste



- Sans déplacement à l’extérieur, il est possible pour vous de bénéficier des services de denturologie (confection, réparation et ajustement de dentier) et de dentisterie. Lorsque vous désirez l’un ou l’autre de ces services, vous devez en faire la demande à la Réception à l’entrée du foyer de soins ou en téléphonant au 1-506-501-3014.

Coiffure



- Une coiffeuse est à votre service deux (2) fois par semaine. Les employés du service des soins infirmiers ainsi que la coiffeuse s'occupent de faire les rendez-vous selon votre préférence.
- Les coûts de la coiffeuse sont à votre charge par le biais de la facturation mensuelle.

Liste de prix

SERVICES	PRIX
Mise en plis	16 \$
Mise en plis et coupe	23 \$
Coupe seulement (femme)	16 \$
Coupe seulement (homme)	14 \$
Permanente	55 \$
Permanente et coupe	60 \$
Teinture avec mise en plis	35 \$
Teinture, mise en plis et coupe	50 \$
Teinture résidente et mise en plis	35 \$
Teinture résidente, coupe et mise en plis	42 \$

Programme extra-mural



- Lorsque vous présentez une condition de santé nécessitant l'intervention d'un professionnel de la santé autre que ceux qui travaillent au foyer de soins, une demande sera acheminée au programme afin que vous soyez évalué le plus tôt possible.
- Prendre note que le temps d'attente pour les évaluations et les équipements adaptés (fauteuil roulant, matelas spéciaux, etc.) peut varier selon la disponibilité du personnel du Programme extra-mural.

Réadaptation



- En collaboration avec les ergothérapeutes et physiothérapeutes du Programme extra-mural, le personnel en réadaptation assure une évaluation de vos besoins individuels. Ils appliquent les programmes d'exercices suggérés afin de maintenir votre autonomie.
- Madame Anik Cyr et Madame Dominique Ruest, infirmières auxiliaires autorisées, sont les personnes responsables de la réadaptation au foyer de soins.



Anik Cyr



Dominique Ruest

Repas et collations



- Les heures de repas sont :
 - Déjeuner 7 h 30
 - Dîner 11 h 30
 - Souper 16 h 30
- Un service de déjeuner au lit vous est offert. Vous avez le choix d'aller à la salle à manger ou de demeurer à votre chambre. À votre admission, l'infirmière vous demandera votre préférence. Pour le dîner et le souper, tous les repas sont servis à la salle à manger.
- Une collation est servie aux chambres en après-midi et en soirée. Une variété d'aliments et de boissons sont à votre disposition.
- Lors de votre admission, nos diététistes vous rencontrent afin d'évaluer votre diète et de prendre en considération vos préférences alimentaires.



Mélanie Picard, Dt.P.
Directrice des services de soutien



Karine Soucy
Diététiste

Services sociaux et de récréologie



- Notre Gestionnaire du secteur des activités et les coordinatrices aux activités évaluent, planifient, organisent et dirigent des programmes d'activités à caractère artisanal, éducatif, social, physique, thérapeutique et spirituel. Ces activités vous permettent de vous divertir et de créer des liens afin de rendre votre séjour chez nous des plus agréables.



Marie-Josée LeBlanc
Gestionnaire du secteur des activités

- Les familles, parents et amis sont également invités à accompagner les résidents à toutes les activités offertes.
- Une programmation mensuelle est affichée près de la salle des activités de chaque maisonnée et distribuée à tous les résidents. Des copies sont également disponibles devant les ascenseurs du rez-de-chaussée.

Service de musicothérapie

- La musicothérapie est une discipline favorisant le bien-être de tous. Elle peut soulager la douleur et aider à la gestion du stress. Le foyer offre des sessions en petits groupes de résidents de façon aléatoire. Vous pouvez bénéficier de séances individuelles qui seront à vos frais. Si vous désirez ce service externe, vous devez prendre rendez-vous avec Madame Nokomi Ouellet en téléphonant au 1-506-733-2649.

Soins spirituels et accompagnement



- Un service de soins spirituels est à votre disposition.
- Un aumônier, assisté d'agents de pastorale, célèbre une messe chaque vendredi (habituellement) à 14 h à la salle multifonctionnelle.
- Une agente de soins spirituels est également disponible pour l'accompagnement en fin de vie.
- Toutes vos croyances, qu'elles soient de nature religieuse ou spirituelle, sont respectées.

Bénévolat



- Notre groupe de bénévoles, les « *Porte-Bonheurs* », est composé d'une cinquantaine de personnes des communautés environnantes qui, par leur présence, leur geste et leur parole, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.
- Une invitation est lancée aux membres de votre famille ainsi qu'à vos amis qui auraient quelques heures de leur temps à consacrer au bien-être de nos résidents. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la Gestionnaire du secteur des activités au 1-506-501-3042.

Buanderie

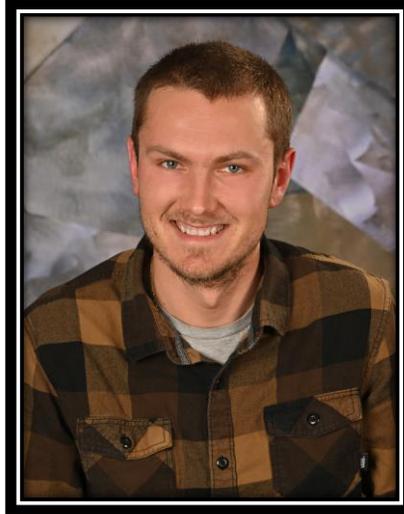


- L'identification de vos vêtements se fait par le personnel de la Buanderie au coût de 0,10 \$ plus taxe par étiquette. Cependant, le service de buanderie vous est fourni gratuitement. Vos vêtements seront envoyés au lavage et seront distribués à votre chambre par la suite.
- Nous vous conseillons d'éviter l'achat de vêtements en lainage ou non lavables, car ils risquent d'être abîmés accidentellement. Si vous désirez acheter de tels vêtements, nous vous demanderons d'en assurer l'entretien. Le nettoyage à sec est aussi à vos frais.
- Les services de réparation et d'adaptation des vêtements ne sont pas offerts. Si ces services deviennent nécessaires, vous ou votre représentant êtes responsable de faire les démarches nécessaires auprès d'un service externe et d'en défrayer les coûts.

Entretien ménager et Maintenance



- Le personnel de l'Entretien ménager contribue largement à créer un environnement salubre, propre et agréable pour vous. Votre salle de bain sera nettoyée tous les jours et votre chambre, une fois par semaine.
- Le personnel de la Maintenance voit à ce que l'équipement, la machinerie ainsi que les terrains de la résidence soient bien entretenus afin d'assurer votre sécurité.



Kenny Albert
Chef des services de soutien

Divertissements/Communication

- Les services suivants sont disponibles à votre demande auprès du commis à l'admission et seront facturés mensuellement au coût suivant :



- **Télévision (20 \$ / mois)**

- Chaque chambre est munie d'un téléviseur.



- **Téléphone (20 \$ / mois)**

- Vous êtes responsable d'apporter votre propre téléphone.
- Pour effectuer des appels à partir de votre chambre, vous devez composer le 9, l'indicatif régional suivi du numéro de téléphone (9-506-XXX-XXXX).
- Les appels interurbains sont inclus dans le tarif mensuel.



- **Internet (10 \$ / mois)**

- Vous êtes responsable d'apporter votre propre ordinateur.

FOURNITURES DE SOINS / PRODUITS D'HYGIÈNE

Boutique

Vous pouvez bénéficier sans frais des articles énumérés dans la liste qui suit.

Si vous désirez un autre produit ou avoir un produit en plus grande quantité que celui fourni gratuitement par la résidence, vous devez en défrayer les coûts.

***** POUR LA LISTE COMPLÈTE DES FOURNITURES DE SOINS, SVP VOUS RÉFÉRER À L'ANNEXE A *****

FOURNITURES DE SOINS/PRODUITS D'HYGIÈNE	MARQUES
Adhésif pour dentier	Marque Personnelle / Fixodent
Contenants à dentiers	
Crèmes dermoprotectrices (crème barrière)	Wellskin
Dispositifs pour le soulagement des points de pression	
Fournitures pour diabétiques	
Fournitures pour l'hygiène buccale	Dentifrice : Crest ou Colgate Rince-bouche : Scope / marque Personnelle Toothlettes : (tampon buccal jetable) : Sage
Fournitures pour le soin des ongles (coupe ongle, lime, etc.)	
Fournitures pour stomie	
Lotion pour le corps	Marque Personnelle
Mouchoirs	Marque Personnelle
Nettoyants à dentiers	Marque Personnelle
Nettoyants pour la peau (Body Wash)	Sincerely Soap / Savon Dove
Produits d'hygiène féminine	Tena
Produits jetables pour l'incontinence	Tena
Rasoirs jetables	Marque Personnelle ou Bic
Savon pour les mains	GO-JO
Serviettes pour incontinence	
Shampooing	Shampooing à bébé marque Personnelle / shampooing antipelliculaire Personnelle

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Cloche d'appel

- Les cloches d'appel sont placées près de votre lit et dans la salle de bain. N'hésitez pas à vous en servir si vous avez besoin d'aide.
- Des boutons d'appel sont à votre disposition à l'entrée de chaque maisonnée sous le téléviseur. Lorsque vous ou votre famille avez besoin de communiquer avec un membre du personnel et qu'il n'y a personne au poste infirmier, vous n'avez qu'à appuyer sur le bouton, qui dirigera votre appel sur le téléphone sans fil de l'infirmière ou de l'infirmière auxiliaire responsable de la maisonnée.

Système d'alarme

- Toutes les portes sont munies d'un système de sécurité contrôlé par un code d'accès.
- Les résidents en danger d'errance qui peuvent circuler possèdent un bracelet « *wonder-guard* » qui sonne lorsqu'ils s'approchent de la sortie des maisonnées ainsi que des portes de sortie.
- La porte d'entrée principale se verrouille automatiquement à 21 h (9 h pm). Après 21 h, les visiteurs doivent sonner pour qu'un employé vienne leur ouvrir.
- Lors du déclenchement d'une alarme incendie, tous les dispositifs de verrouillage sont automatiquement inactivés et toutes les portes peuvent s'ouvrir sans code.

Exercice en cas d'incendie

- Des pratiques pour le personnel sont faites régulièrement afin de familiariser toute l'équipe avec les mesures d'urgence en cas de feu.
- L'alarme est habituellement déclenchée pour ces pratiques. Lorsque l'alarme sonne, vous devez demeurer dans votre chambre ou dans le local où vous êtes et attendre les directives des employés. Soyez assuré que ceux-ci veillent à votre sécurité.

Objets de valeur et biens personnels

- Dans la mesure du possible, nous vous demandons de ne pas apporter d'objet de valeur. Si vous désirez tout de même en apporter, une liste des biens de valeur est dressée à votre admission et placée à votre dossier.
- Chaque chambre est munie d'une petite armoire qui peut être verrouillée. Les clés sont gardées par le personnel des soins et peuvent vous être remises à votre demande. En cas de perte, une nouvelle clé vous sera remise au coût de 5 \$.

- *Les Résidences Jodin Inc.* se libère de toute responsabilité en cas de perte ou de dommage aux objets de valeurs identifiés comme :

❖ Pendentif / Bijou	❖ Bracelet	❖ Montre	❖ Oreillers	❖ Lunettes	❖ Appareils
❖ Bague / Jonc	❖ Boucles d'oreilles	❖ Couvertures	❖ Valise	❖ Prothèse (dentier)	❖ Appareils auditifs
					❖ Autre(s)

Appareils électriques

- Aucun appareil électrique, autre que la télévision et la radio, n'est autorisé dans les chambres. Les appareils électriques tels que bouilloire, grille-pain, réfrigérateur, fer à repasser, etc..., ne sont pas autorisés dans les chambres.
- Si vous désirez qu'un autre appareil électrique soit installé dans votre chambre, tel qu'un ventilateur, humidificateur, vous devez en discuter avec l'infirmière. Si autorisés, les appareils devront être inspectés par un employé de la maintenance avant l'installation.

Articles dangereux

- La possession d'articles ou produits susceptibles d'infliger des blessures tels que des couteaux, ciseaux, objets pointus, etc..., est interdite.

Décoration murale

- Aucun image ou texte de type « décalque » (autocollant mural) n'est autorisé dans les chambres. Si vous désirez tout de même faire installer des cadres, vous devez en aviser l'infirmière et des adhésifs de fixation (genre velcro) vous seront fournis par la maintenance. Vous ne devez ni percer, ni clouer, ni utiliser d'autres produits adhésifs, comme par exemple colle, ruban adhésif, pâte adhésive ou autre, sur les murs.

Chaussures

- Afin de prévenir les chutes, toutes chaussures ou pantoufles doivent avoir des semelles antidérapantes.

Contentions physiques

- Nous visons à diminuer le plus possible l'utilisation de contentions physiques. Celles-ci seront utilisées seulement en cas de nécessité. Des mesures alternatives, telles que des tapis de chutes, l'abaissement du lit au plus bas niveau, les alarmes de lit, etc..., seront proposées afin d'éviter l'utilisation de contentions physiques.

Boissons alcoolisées et cannabis

- L'abus de boissons alcoolisées n'est pas toléré au foyer de soins.
- Vous devez avoir l'autorisation du médecin pour consommer toute quantité de tabac, d'alcool ou cannabis régulièrement. Pour des raisons de sécurité, tout tabac, alcool ou cannabis sera gardé dans la pharmacie et vous êtes responsable d'en assurer les coûts.

Aliment provenant de l'extérieur

- Si un proche vous apporte des aliments ou un repas, celui-ci doit en informer le personnel des soins. Assurez-vous de bien identifier vos contenants.

Vaccins

- Le vaccin contre la grippe vous est offert tous les ans. On vous encourage fortement à prendre ce vaccin. On demande aux familles de ne pas vous visiter s'ils manifestent des symptômes grippaux.
- Vous pouvez aussi demander à votre médecin le vaccin contre la pneumonie.

Violence et abus

- Aucune forme de violence ou d'abus ne sera tolérée au foyer de soins. Advenant le non-respect de cette directive, vous serez rencontré et certaines mesures pourront être prises.

SORTIES

Sortie extérieure

- Vous avez le droit de faire des sorties à l'extérieur du foyer de soins. Vous devez toutefois en discuter avec l'infirmière au préalable afin de remplir un formulaire de sortie et qu'elle puisse vous remettre les médicaments dont vous aurez besoin si nécessaire.
- La Direction du foyer de soins se dégage de toute responsabilité lorsque vous êtes sorti hors du terrain du foyer de soins.

Congé temporaire

- Vous avez droit à trente (30) jours d'absence au cours d'une même année financière selon les directives administratives du ministère du Développement social. Ces jours de congé ne peuvent être reportés d'une année à l'autre.
- Encore une fois, la Direction du foyer de soins se dégage de toute responsabilité lorsque vous êtes sorti hors du terrain du foyer de soins.

Rendez-vous ou sortie sociale

- **Vous ou votre représentant êtes responsable** de faire les démarches nécessaires pour vous conduire et vous accompagner à vos rendez-vous externes (dentiste, optométriste, médecin, etc.) ou à toute autre activité sociale dans la communauté. Vous devez défrayer les coûts de transport.
- Le personnel fait tous les efforts possibles pour faciliter l'accompagnement lorsqu'il fixe les examens en situation non urgente. Le foyer de soins n'a aucune responsabilité envers les rendez-vous, sauf de s'assurer que l'accompagnateur soit avisé à temps.

Transfert ou rendez-vous à l'hôpital

- Lorsque le médecin juge nécessaire que vous soyez transféré à l'hôpital, votre représentant en est avisé le plus tôt possible et on lui demande de vous accompagner ou de se rendre à l'hôpital, selon les situations.
- Si vous vous rendez à l'hôpital pour un examen, traitement, consultation, admission, etc..., il se peut qu'on vous demande de signer un consentement. Si vous êtes incapable de signer, l'infirmière avisera votre représentant pour que celui-ci se présente pour signer les documents.

Départ

- Lors d'un départ, *Les Résidences Jodin Inc.* n'étant pas responsable des objets personnels des résidents (ex. : vêtements, articles personnels, ameublement, etc...), vous ou votre représentant disposez de **48 heures** pour libérer la chambre de vos objets personnels.

FACTURATION



- Toutes les factures doivent être payées dès la réception. L'intérêt prescrit par la Banque du Canada sera ajouté sur tout compte impayé après trente (30) jours de la facturation.
- Des démarches légales seront entreprises pour tout compte impayé.

AUTRES INFORMATIONS

Heures de visite

- Il n'y a pas d'heures restrictives face aux visites au foyer de soins. Vos proches sont invités à venir vous visiter lorsqu'ils le désirent.

Vêtements

- Votre représentant est responsable de vous fournir une quantité adéquate de vêtements pour suffire à vos besoins. Celui-ci est également responsable d'effectuer le tri de ceux-ci lorsque désuets ou lors du changement de saisons.

Élections

- Lors des élections fédérales, provinciales ou municipales, un bureau de scrutin est en service au foyer de soins. Vous pouvez ainsi exercer votre droit de vote sur place.

Courrier

- Votre courrier sera acheminé dans votre chambre. Vous pouvez aussi en envoyer, mais les timbres seront à votre charge.

Stationnement

- Un stationnement situé à l'avant du foyer est à la disposition de vos proches. Ceux-ci doivent respecter l'aire interdite à l'entrée principale, car celle-ci est réservée pour les véhicules d'urgence.

Testament

- Si votre testament n'est pas fait avant votre entrée à la résidence, nous vous suggérons fortement d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet. Il est important de noter que les membres du personnel ne sont pas autorisés à signer des documents légaux.

Dons

- Tous dons sont acceptés avec gratitude. Ces dons contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Un reçu aux fins d'impôt vous sera remis.

COMMUNICATION

Vous avez la liberté de faire valoir vos opinions, commentaires, suggestions ou préoccupations par l'entremise du processus suivant :

Communication interne avec l'infirmière et la Direction

- En tout temps, l'infirmière est la personne-ressource si vous avez des questions, commentaires, suggestions ou préoccupations. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'infirmière, vous avez la liberté de contacter la Directrice adjointe des soins infirmiers, la Directrice des soins infirmiers, puis la Directrice générale si vous n'avez pas obtenu satisfaction à votre demande.

ÉTAPE 1 INFIRMIÈRE A1-Beauséjour 501-3024 A2-La Vallée 501-3021 B1-Des Champs 501-3025 B2-Du Sommet 501-3022 C1-Du Jardin 501-3026 C2-Du Rocher 501-3023	ÉTAPE 2 DIRECTRICE ADJOINTE SOINS INFIRMIERS Madame Josée Grondin 501-3039 adjdsi@jodin.ca
ÉTAPE 3 DIRECTRICE SOINS INFIRMIERS Madame Milaine Clavette 501-3041 dsi@jodin.ca	ÉTAPE 4 DIRECTRICE GÉNÉRALE Madame Amélie Deschênes 501-3019 adjointe@jodin.ca

Autre

- **Défenseur des aînés du Nouveau-Brunswick**
1-888-465-1100
advocate-defenseur@gnb.ca

Formulaire de commentaire

- Une boîte pour recueillir les commentaires est à la disposition des résidents et des visiteurs à l'entrée principale. Les formulaires sont disponibles dans le plateau en plastique translucide noir à gauche de la boîte.

Conseil des résidents et familles

- Ce conseil a pour objet de favoriser l'implication de nos résidents et de leur famille dans l'amélioration des services offerts par l'entremise de rencontres régulières où les suggestions sont fortement appréciées. Si vous ou un membre de votre famille désirez en faire partie, veuillez communiquer avec la Gestionnaire du secteur des activités.

DROITS, LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES RÉSIDENTS

De par la mission du foyer de soins, les employés ainsi que les familles sont encouragés à agir comme défenseurs de vos droits. Ces droits incluent, sans toutefois s'y limiter, le droit à des soins et des services appropriés, à la dignité et à la bienfaisance, à l'autonomie, à l'équité, à l'information, à la confidentialité et au respect de la vie privée ainsi qu'à l'accompagnement durant les derniers moments de vie.

L'observation de vos droits favorise le maintien des libertés de la personne jusqu'aux derniers moments de votre vie.

CONCLUSION

Nous espérons que ces informations faciliteront votre adaptation dans votre nouveau milieu de vie!

Si vous avez des questions concernant les services offerts, la Direction demeure toujours disponible pour vous recevoir sur rendez-vous.



ANNEXE A – FOURNITURES DE SOINS COMPRISES DANS LE TAUX JOURNALIER

Abaisse-langue	Lotion pour le corps
Adhésif pour dentiers	Lubrifiants et gelée de pétrole
Aiguilles	Masques pour nébuliseurs
Alcool (à usage médical)	Matériel pour douches vaginales
Applicateurs à bout ouaté	Matériel pour soins médicaux mineurs
Bain (nettoyants et produits)	Mouchoirs
Bandelettes (analyse du sang, urine)	Nettoyants à dentiers
Bassin (bain, vomissements, solution)	Nettoyants pour la peau
Bassins hygiéniques	Pailles flexibles
Boules absorbantes	Pansements (plateaux, <i>steri-strips</i>)
Brassards de tensiomètre	Papier, autoclave
Cathéters (système de drainage, solution, plateaux)	Pinces chirurgicales jetables
Ciseaux	Plateaux et solution à irrigation
Compresse chaudes et froides	Préparations antiseptiques et désinfectantes
Compte-gouttes pour médicaments	Produits d'hygiène féminine
Contenant à dentiers	Produits jetables pour l'incontinence
Contenant pour l'élimination des objets pointus et tranchants	Rasoirs jetables
Crèmes dermoprotectrices	Ruban adhésif
Cuillères jetables	Savon pour les mains (grandeur standard) ou savon liquide pour les mains
Dispositifs pour le soulagement des points de pression	Seringues
Drainage par condom	Serviettes pour l'incontinence
Eau stérile et distillée	Shampooing
Fournitures pour diabétiques	Solutions salines
Fournitures pour l'hygiène buccale (dentifrice, rince-bouche, <i>toothlettes</i>)	Sondes rectales
Fournitures pour le soin des ongles (coupe-ongles, limes, etc...)	Stéthoscopes
Fournitures pour le soin des pieds	Tampons (alcool et glycérine)
Fournitures pour le soin des plaies	Thermomètres et fournitures
Fournitures pour le prélèvement (sang, etc...)	Tricots tubulaires/stockinette
Fournitures pour stomie	Trousses jetables pour lavement
Fournitures stériles	Urinoirs
Gants stériles et non stériles	Verres pour médicaments (papier et plastique)
Lavements « <i>Fleet</i> »	